

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SIDI BEL ABBES

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION

PROVISoire

N.I.F : 228.224.29.54

Conformément aux dispositions des articles 52 et 53 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics, la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Sidi Bel Abbès, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre paru par voie de presse en date du

relatif à la : **Réalisation d'un siège de trésorerie avec 03 logements d'astreintes à SIDI BEL ABBES**

Partie ferme : Bloc trésorerie + 03 logements d'astreintes + locaux techniques + poste de garde.

Partie conditionnelle : voiries et réseaux divers

- lot unique -

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres en date du **09/07/2026** il a été décidé ce qui suit :

Entreprise	Montant de soumission	Montant corrigé	Délai	No technique	NIF
SARL BATTI LEADER	433.708.280,60	442.012.219,60	P.ferme 14 mois P.cond 05 mois	87,5	

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les (10) jours qui suivent la date de publication de la première parution de l'avis d'attribution auprès de la commission des marchés de la wilaya conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public et à la loi n°23-12 fixant les règles générales relatives au marchés publics.

Tout soumissionnaire intéressé peut se rapprocher du service contractant au plus tard 03 jours à compter du premier jour de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public et à la loi n°23-12 fixant les règles générales relatives au marchés publics.

Fait à Sidi-Bel-Abbès, le.....

LE DIRECTEUR